

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le 10 Janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

Etaient présents : MM. PONCET Louis, CAPIEZ Jean-Claude, CHENUET Carole, CANFIN Gilbert, CHARMONT Jacques, PRADET Pierre, MARINIER Alain, DUPONT Isabelle, RIVOLLIER Laëtitia, MAILLET Andrée, M. GRIMAUX Christian, LAURENT Renée, M. PEGUIN René, FAVIER Michèle, SENECAILLE Claude,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente Excusée : Mme CLEMENT Monique donne procuration à M. MARINIER Alain

Absents : M. AUPOIL Alain, M. RIVOLLIER Loïc, M. CHABOT Alain

Secrétaire de séance: Mme FAVIER Michèle

Après les observations apportées par Mme RIVOLLIER, M. MARINIER et M. CAPIEZ, le Procès-verbal de la séance du 11/12/2012 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

➤ **Renonciation au Droit de Prémption Urbain :**

D.I.A. concernant la vente de la parcelle cadastrée AI-346 – Superficie de 1 069.00 m² au Lotissement du Pont des Beurres

➤ **Redescente de 80 000.00 € sur le prêt Iéna Préfi : Solde de l'opération**

PRODUITS IRRECOURABLES : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sur présentation d'un état de côtes irrécouvrables dressé par la Trésorerie de MARCIGNY, concernant les loyers et taxes foncières impayées par la SARL FAVEROT de 2001 à 2008, locataire de la Commune de MARCIGNY sur la zone industrielle Saint-Nizier, suite à la mise en liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif prononcée par jugement du 12 Septembre 2008 par le Tribunal de Commerce de MACON, et sur proposition de la Commission des Finances,

DECIDE l'admission en non valeur pour un montant de 99 758.19 € des loyers et taxes foncières impayées par la SARL FAVEROT.

Les crédits nécessaires sont inscrits en Dépenses au Budget 2012 de la Commune, à l'article 6541 « Créances admises en non valeur ».

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE 2012 : Présentée par Monsieur CHARMONT Jacques

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de voter la DM n°2 suivante pour le Budget Communal 2012:

➤ **DEPENSES FONCTIONNEMENT :**

6042	Achat prestation service sauf terrain	- 250.00 €
60611	Eau & assainissement	- 900.00 €
60612	Energie-électricité	- 1 000.00 €
60622	Carburants	500.00 €
60623	Alimentation	- 500.00 €
60631	Fournitures d'entretien	- 2 000.00 €
6064	Fournitures administratives	1 000.00 €
6068	Autres matières et fournitures	- 500.00 €
6135	Locations mobilières	- 1 000.00 €
61521	Entretien de terrains	400.00 €
61551	Entretien matériel roulant	- 2 000.00 €
6156	Maintenance	900.00 €
616	Primes d'assurances	- 500.00 €
617	Etudes et recherches	- 500.00 €
6182	Documentation générale et technique	- 500.00 €

6227	Frais d'actes, de contentieux	- 800.00 €
6231	Annonces et insertions	- 300.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	400.00 €
6262	Frais de télécommunication	- 1 000.00 €
6332	Cotisation au FNAL	- 250.00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	- 800.00 €
6411	Personnel titulaire	26 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	1 700.00 €
6416	Emplois d'insertion	950.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	- 2 800.00 €
6453	Cotisations caisses retraite	- 2 300.00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	- 750.00 €
6458	Cotisations autres organismes	- 350.00 €
6478	Autres charges sociales	- 100.00 €
73923	Reversements sur FNGIR	175.00 €
6531	Indemnités élus	1 200.00 €
6554	Contribution organismes regroupement	575.00 €
657362	CCAS	- 11 800.00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 2 900.00 €

REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT SECTEUR ANCIENNE ROUTE DE SEMUR : MISSION D'ETUDE AVANT PROJET CABINET F.CHARPENTIER :

Le Maire expose au Conseil :

La Commune avait engagé une gestion prévisionnelle des travaux d'assainissement « eaux usées - eaux pluviales » à long terme. Des travaux ont été réalisés de 2009 à 2012 sur le bief de l'Etoile, la Place Reverchon, la route de Semur, le Merdasson et en dernier lieu sur le secteur de la rue de la Serve.

Il y aurait lieu, dans le cadre d'un second phasage, d'envisager en 2013 la réhabilitation et l'extension du réseau d'assainissement du secteur de l'ancienne route de Semur.

Le cabinet F. CHARPENTIER propose la réalisation d'un Avant Projet moyennant une rémunération de 3 708.20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de confier la réalisation d'un AVP relatif à la collecte du secteur « ancienne route de Semur » au cabinet F.CHARPENTIER situé à 01120 MONTLUEL pour un montant de 3 708.20 € T.T.C.

Il charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette mission.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013 du service Assainissement.

CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA GESTION DU RESEAU EAUX USEES – EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE MARCIGNY :

Le Maire fait part au Conseil de la proposition faite par le cabinet F.CHARPENTIER relative à la mise en place d'un contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion du réseau eaux usées-eaux pluviales de la Commune de MARCIGNY.

Cette proposition de rémunération d'un montant de 13 500.00 € H.T. concerne :

- L'appui technique auprès de la Commune de Marcigny dans ses démarches et interventions auprès des particuliers et entreprises usagers du réseau EU et EP (mise en place et suivi des rejets et conventions,...)
- L'appui technique auprès de la Commune dans ses relations avec les services de l'Etat ou institutionnels tels Police de l'Eau, Agence de l'Eau, Conseil Général 71 (en particulier les éléments nécessaires au bilan annuel et RPQS)
- L'appui pour l'organisation et la gestion technique et patrimoniale des réseaux et ouvrages annexes (DO, PR, traitement des surverses,...) y compris aide à la formation d'un agent, comprenant 1 passage/mois et 1 réunion tous les 2 mois permettant de faire un point technique régulier avec les élus et responsables de terrain
- La mise en place des autorisations et conventions de rejet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de passer un contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion du réseau EU et EP de la Commune de MARCIGNY, avec le cabinet F. CHARPENTIER situé à 452, route de Jailleux – 01120 MONTLUEL, pour un montant H.T. de 13 500.00 €.

CHARGE le Maire de signer le contrat d'assistance à intervenir selon les conditions de prestations mentionnées ci-dessus

INSCRIT les crédits nécessaires à cette mission au Budget Primitif 2013 du Service Assainissement

RENOUVELLEMENT DU PARC DES PHOTOCOPIEURS : CONTRAT DE LOCATION IMAGE LASER COULEUR : Rapporteur M. MARINIER

La Commission en charge du dossier de renouvellement du parc de photocopieurs de la Commune de MARCIGNY a reçu 4 propositions de fournisseurs: VOTRE BUREAU de MACON, S.A. EQUIP BUREAU de MONTCEAU-LES-MINES, RISO France de LYON et IMAGE LASER COULEUR de ROANNE

Après concertation avec le personnel du secrétariat, suite aux démonstrations effectuées, la Commission a retenu la proposition commerciale faite par la société IMAGE LASER COULEUR de ROANNE.

Elle propose au Conseil de repartir avec un contrat de location sur 21 trimestres. Le contrat de location serait établi comme suit:

Location de 4 matériels RICOH:

- 1 photocopieur multifonctions couleur neuf pour la mairie (45 pages/minute noir et 45 pages/minute couleur),
- 1 copieur noir neuf pour l'école maternelle (20 pages/minute),
- 1 copieur noir neuf pour l'école primaire (20 pages/minute),
- 1 photocopieur multifonctions couleur reconditionné pour les associations.

Possibilité de garder 2 matériels déjà en place:

- Le copieur de l'école maternelle pour l'école de musique,
- Le copieur de l'école primaire pour l'association cinéma VOX.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Suit l'avis de la commission en charge du dossier
- Retient l'offre financière faite par la société IMAGE LASER COULEUR de ROANNE
- Charge le Maire de signer le contrat de location à intervenir ainsi que tous documents concernant cette location

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE POLICE MUNICIPALE ANNEE 2013:

La Loi N° 99-291 du 15 Avril 1999 (article 18) relative aux polices municipales impose une formation continue obligatoire des chefs de service et des agents de police municipale.

Cette formation doit être suivie tous les 5 ans pour les agents de catégorie C.

La durée de cette formation est de 10 jours.

Le coût de cette Formation Continue Obligatoire fixé par le Conseil d'Administration du CNFPT est de 125,00 € par jour et par agent. (ce prix incluant les frais pédagogiques et les repas de midi).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le caractère obligatoire de cette formation continue, accepte de financer cette formation:

TROPHEE BOURBONNAIS CHAROLAIS EN PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS 2013 :

Le Trophée Bourbonnais Charolais en Pays Charolais Brionnais 2013 se déroulera les 08 et 09 Juin prochain.

Le grand départ du Samedi 08 Juin, avec la présentation officielle des équipes, aura lieu à MARCIGNY. Des animations pourraient être envisagées à cette occasion avec les associations locales.

La participation de la Commune en qualité de « Ville étape 2013-grand départ » est de 2 000.00 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

MISE EN PLACE DE LA CHARTE DE L'ACTION SOCIALE :

Après avoir entendu le rapport de Madame Michèle FAVIER concernant la Charte de l'action sociale mise en place par le C.N.A.S., le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à cette Charte.

QUESTIONS DIVERSES :

- a) Assurance CNP du Personnel – Tarif 2013 : Validation de la proposition garanties et franchise équivalente.
- b) Courrier de la Direction du Crédit Agricole Centre Est motivant la fermeture de l'agence le lundi matin
- c) Demande d'adhésion de l'association Roanne ConnecTGV : Participation de 100.00 € d'adhésion-cotisation en 2013 pour la Commune pour soutien construction ligne TGV passant par ROANNE (2 abstentions, 2 contre, 12 Pour)
- d) Remerciements de la part de la Famille de Mme Lucie AUBRAC pour inauguration de l'école Lucie AUBRAC. (M. CAPIEZ)
- e) Remerciements de Monsieur Gérald GORDAT, Conseiller Régional, pour accueil lors de l'inauguration des travaux du Cinéma VOX
- f) Compte rendu de l'AG de l'ASSAD (M. CAPIEZ): Devient ASSAD du Charolais Brionnais. Le 04/02/2013 à la salle des fêtes à 18 h 30, inauguration de cette nouvelle entité à Marcigny.
- g) Information Gendarmerie (M. CAPIEZ) : Campagne de prévention sur les risques d'agressions. Une réunion sera prochainement programmée au cinéma VOX.
- h) Informations du Maire :
 - Réunion Mardi 22 Janvier 2013 de la Commission en charge des « Questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.
 - Réunion le Jeudi 17 Janvier 2013 à 14 heures avec les Directrices des écoles et la Municipalité pour aborder le sujet des rythmes scolaires
 - Nombre de demandeurs d'emplois à MARCIGNY : 97 (hommes : 62, femmes : 35)
- k) Modification du PADD du Pays Charolais Brionnais : Courrier des propositions à mentionner
- l) Remise de diplômes aux participants du concours des décors de Noël le 28 Janvier à 18 h 30 salle du Conseil.
- m) Remerciements du Conseil pour le don d'un lot de vaisselle à la Commune par Mme BONNEFOY Robert de Montceaux-l'étoile

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jour an et mois susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Louis PONCET

